



Fédération Autonome de la Fonction Publique **COMPTE RENDU**

LA FA-FP RÉAFFIRME SES POSITIONS AU CABINET DE MADAME LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

C'est suite à notre demande qu'une délégation de la **FA-FP** était reçue le 26 avril par Mme Myriam Bernard, Directrice adjointe de cabinet de Mme Girardin.

Caroline Charruyer, vice-Présidente en charge de la Formation et membre du Conseil d'administration du CNFPT, Éric Labourdette, membre du CCFP et représentant du versant hospitalier, Pascal Kessler, membre du CSFPT en charge des Affaires statutaires, et Bruno Collignon, Président de la **FA-FP**, composaient cette délégation.

Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur les dossiers jugés prioritaires par la **FA-FP**, quelques semaines après la prise de fonctions de la nouvelle ministre de la Fonction publique.

1-Agrément du Centre d'Études et de Formation Syndicale de la **FA-FP** : le cabinet s'est engagé à étudier notre demande d'ici au mois de juin afin de permettre à nos collègues du versant hospitalier de mettre en place les formations syndicales spécifiques à ce versant.

2- Exercice du droit syndical dans le versant hospitalier : les difficultés rencontrées par les agents en régime de service en 12 h ont clairement été évoquées comme de réelles entraves à l'exercice du droit syndical lorsqu'à l'issue d'une journée de décharge de service de 7 h, l'agent-te se retrouve dans la situation de devoir 5 h au service (12 h - 7 h).

Cette situation se retrouve de la même manière pour des actions de formation se déroulant dans d'autres secteurs d'activité (sapeurs-pompiers professionnels par exemple).

3- Santé et qualité de vie au travail : après avoir rappelé l'engagement de la **FA-FP** sur le projet d'accord cadre « QVT », nous avons une nouvelle fois développé nos arguments pour la prise en compte effective de la pénibilité dans la Fonction publique, compte tenu de l'allongement de la durée de cotisation et de ses conséquences sur la pyramide des âges.

4- Développement des compétences et parcours professionnels : cette thématique portée à l'agenda social semble s'inscrire dans une démarche volontariste comme en témoigne la réunion du 12 avril dernier (compte rendu en ligne sur les sites de la **FA**).

La **FA-FP** considère que ce dossier essentiel par rapport à la gestion des âges est en lien avec les enjeux liés à la pénibilité.

5- Compte personnel d'activité et de formation (CPA – CPF) : la **FA-FP** continue de soutenir la création de ces comptes personnels prévue dans le cadre de la loi dite « Travail » qui permettra une réelle portabilité des droits (protection sociale complémentaire, pénibilité, compte épargne-temps ...) tout au long de la carrière des agents-tes.

6- Protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) : nous avons rappelé que pour la **FA-FP**, la PSC représentait un enjeu de santé publique et que nous militons pour une participation obligatoire des employeurs publics au dispositif PSC dans le cadre d'un socle commun de garantie sociale et statutaire.

Sur l'ensemble de ces sujets, Madame la Directrice adjointe de cabinet, avec le niveau d'expertise et la franchise qui la caractérisent, nous a fait part des orientations souhaitées par le gouvernement et relayées par le ministère de la Fonction publique.

Pour sa part, la **FA-FP** poursuivra son action, notamment dans le cadre de l'agenda social, avec la même détermination que celle qui s'exprime depuis le mois de septembre 2012, au travers d'un engagement Autonome, solidaire et progressiste !

